Image not found or type unknown

Rachat de la part de son ex

Par **Chrisali**, le **21/12/2015** à **14:31**

Bonjour je vais essayer de résumer au mieux. En couple depuis 6 ans avec mon ami, il a deux enfants de son ex et nous avons 1 enfant en commun. Aujourd'hui il souhaite racheter la part de son ex afin d'avoir la maison à son nom. Nous souhaiterions tous vivre dans cette maison, les travaux d'agrandissement seront financés par moi. Ma question, sur l'acte notarial comment dois-je procéder pour que la maison soit également à mon nom? Car s'il rachète la part de son ex, la maison sera qu'à lui, je pense surtout à l'avenir de mon enfant au cas où. Dois t'il remettre la maison à vendre et que nous l'a rachetions ensemble? où existe t'il d'autres moyens? Je vous remercie pour votre aide.

Par **fabrice58**, le **21/12/2015** à **17:25**

Pour que la maison soit aussi à votre nom, vous devez acheter la part de son ex avec lui et donc signer l'acte.

cdt

Par **catou13**, le **21/12/2015** à **17:29**

Bonsoir,
Si vous achetez la part de son ex, qui a priori est de moitié indivise, vous vous retrouverez propriétaires indivis à concurrence d'un quart et votre ami à concurrence de 3/4.
Vous investirez donc dans une maison qui ne vous appartient pas totalement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés